



**Secrétariat Général / Convention d'occupation précaire et temporaire
du domaine privé communal de Viviers – ZA de St Aule**

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-020 du 21 mars 2026 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, et notamment son 5ème alinéa,
Vu la demande de Monsieur Aurélio REISSER domicilié 3, Avenue du Jeu de Mail 07220 VIVIERS,
Considérant qu'il convient de signer une convention d'occupation précaire et temporaire du domaine privé communal de Viviers, entre la commune de Viviers et Monsieur Aurélio REISSER permettant le stockage du matériel nécessaire à son activité de restauration qui a lieu pendant les saisons estivales Quartier « Ile des Bornes » à Viviers,

DECIDE

ARTICLE 1 : Une convention est signée entre la commune de Viviers et Monsieur Aurélio REISSER, définissant les modalités de mise à disposition d'occupation précaire et temporaire du domaine privé communal de Viviers relative au stockage du matériel lié à l'exercice d'une activité de restauration.

ARTICLE 2 : La présente convention prenant effet au 1^{er} août 2026 est valable pour l'année 2026.

ARTICLE 3 : La location est consentie au bénéficiaire : Monsieur Aurélio REISSER, moyennant un loyer mensuel de 100 €.

ARTICLE 4 : Cette recette sera imputée sur le compte 7083 « *Locations diverses autres qu'immeubles* » du budget Principal.

ARTICLE 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Préfecture de l'Ardèche
- SGC de Privas
- Service Finances – Mairie de Viviers
- Service Urbanisme – Mairie de Viviers
- Service Technique – Mairie de Viviers
- Police Municipale – Mairie de Viviers
- Notifiée à l'intéressé.

Fait à Viviers, le 30 juillet 2026

Martine MATTEL

Maire de VIVIERS

